

Image not found or type unknown



Règlement de copropriété

Par **Ninacaro**, le **25/06/2019** à **15:47**

Bonjour

Je viens d'acheter un appartement dans une copropriété où sur le règlement intérieur il est écrit qu'il est formellement interdit d'y installer une piscine même hors sol...

Les rez de chaussés installent petit à petit des piscines ce qui provoque des nuisances.

Si ces personnes décident de modifier le règlement comment doit être le vote ? Majorité simple ? Majorité double ? Ou à l'unanimité ?

Merci d'avance.